



# Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

# SOMMAIRE

## 1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Fermeture exceptionnelle de l'accueil de Draguignan](#)
- [Prime de noël : ce qu'il faut savoir](#)
- [Trois nouveaux délais de traitement disponibles sur caf.fr](#)

## 2 - Offre de service à destination des familles

- [Résidence alternée : le CMG enfin accessible pour chaque parent](#)
- [Nouveau site internet pension alimentaire : plus simple, plus accessible](#)

## 3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Webinaires : trois rendez-vous pour accompagner vos démarches 2026](#)
- [Rapport de l'Onape : les derniers travaux et chiffres de référence sur l'accueil des jeunes enfants](#)
- [Campagne de subventions 2026 : il est encore temps de déposer vos demandes !](#)
- [Cap vers l'Enfance : un dispositif d'accompagnement dédié aux métiers en tension secteur Petite Enfance](#)
- [Professionnels de la Petite Enfance et de la Parentalité : le catalogue des formations de l'ACEPP est disponible](#)
- [Inauguration du nouveau siège : un lieu conçu avec et pour le territoire](#)
- [Petite Enfance : la Caf du Var réaffirme son engagement en faveur de l'accueil du jeune enfant](#)
- [Inclusion numérique : la Maefe célèbre la réussite de ses usagers](#)

## 4 - Les rendez-vous du côté des partenaires

- [Appel à projets national 2026 : La DJEPVA renouvelle son soutien aux associations jeunesse et éducation populaire](#)

### Fermeture exceptionnelle de l'accueil de Draguignan

Accueil Caf



L'accueil de Draguignan sera fermé du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2026 inclus (pendant les vacances scolaires).

**La réouverture aura lieu, aux horaires habituels, le lundi 5 janvier 2026.**

Pas de modification pour la **plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30**, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ Fréjus : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- ▶ Toulon La Loubière : ouvert tous les jours de 8h à 16h.

L'accueil de Brignoles est accessible uniquement sur rendez-vous :

- ▶ Mardi : de 8h30 à 12h00
- ▶ Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Lieu : dans les locaux de la CPAM, 33 rue des Déportés – Le Saint-Louis – 83170 Brignoles

NOUVEAU

#### L'accueil Caf de Fréjus change d'adresse

**À partir du 19 janvier 2026, l'accueil de Fréjus déménage pour de nouveaux locaux.** Des informations complémentaires vous seront transmises ultérieurement via une campagne de communication dédiée.

### Prime de noël : ce qu'il faut savoir

Cette année encore, les bénéficiaires de certains minima sociaux pourront compter sur **l'aide exceptionnelle que représente la prime de Noël**.

Sont concernés, les bénéficiaires ayant touché les prestations suivantes en novembre ou en décembre 2025 :

- ▶ **le revenu de solidarité active (RSA)**, versé par la Caf ;
- ▶ **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)**, versée par France Travail ;
- ▶ **l'allocation équivalent retraite (AER)**, versée par France Travail.

La prime de Noël 2025 varie en fonction de la composition du foyer. Elle est versée de manière automatique à partir :

- ▶ **du 16 décembre 2025** pour les personnes qui sont bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AER au mois de novembre 2025 ;
- ▶ **de janvier 2026** pour les bénéficiaires de ces aides dont le droit a débuté en décembre 2025.

**L'allocataire n'a aucune démarche à réaliser.**

A noter : la prime de Noël n'est pas imposable, les allocataires n'ont pas à la déclarer aux impôts.



**Pour tout savoir sur cette prime (montants, conditions d'attribution)**  
[">>>> Rendez-vous sur la caf.fr : CAF - Prime de Noël : tout savoir](http://www.caf.fr)

## Trois nouveaux délais de traitement disponibles sur caf.fr

Depuis décembre 2025, la page dédiée aux délais de traitement de la Caf du Var sur caf.fr s'élargit **pour mieux informer les usagers et partenaires.**

En plus des 10 délais déjà suivis, **3 nouveaux indicateurs viennent compléter le dispositif :**

 Logement	 Mails
Demande d'aide au logement <b>3 à 4 semaines</b>	Mails <b>12 jours</b>
 RSA et Prime d'activité	
Demande de RSA <b>10 jours</b>	Déclaration trimestrielle de RSA <b>11 jours</b>
Demande de Prime d'activité <b>2 à 3 semaines</b>	Déclaration trimestrielle de Prime d'activité <b>14 jours</b>
 Changement de situation	
Coordonnées bancaires <b>11 jours</b>	Situation familiale <b>15 jours</b>
<b>NOUVEAU</b> Changement de situation professionnelle <b>11 jours</b>	
 Handicap et maladie	
Demande d'Allocation adulte handicapé <b>5 jours</b>	Demande d'Allocation journalière de présence parentale <b>2 à 3 semaines</b>
 Enfants	 Aide d'urgence
<b>NOUVEAU</b> Demande de complément de libre choix de mode de garde <b>2 à 3 semaines</b>	<b>NOUVEAU</b> Demande d'aide aux victimes de violences conjugales <b>2 jours</b>

Consultez l'ensemble des délais de traitement directement sur : caf.fr > Caf du Var > Délais de traitement <https://wwd.caf.fr/wps/portal/caffr/macaf/delastraitement>

**Ces délais sont mis à jour chaque mois et reflètent les délais moyens observés sur les 30 derniers jours.**

### Résidence alternée : le CMG enfin accessible pour chaque parent



#### Bonne nouvelle pour les parents dont les enfants sont en résidence alternée !

Depuis 1<sup>er</sup> décembre, **le complément de libre choix du mode de garde (CMG) peut être versé indépendamment à chacun des deux parents**, à condition qu'ils fassent garder leurs enfants par un assistant maternel agréé ou une garde d'enfant à domicile.

#### Ce qui change en décembre

Jusqu'à présent, un seul parent pouvait bénéficier du CMG, même si chacun faisait garder l'enfant de son côté. Cette situation évolue : depuis le 1<sup>er</sup> décembre, **chaque parent peut percevoir le CMG selon sa propre situation, sous réserve de remplir toutes les conditions nécessaires**. Il ne s'agit pas d'un partage du montant mais bien d'une aide distincte pour chaque parent.

Exemple : le parent A perçoit 200 € de CMG avant le 1<sup>er</sup> décembre, ce montant n'est pas partagé avec le parent B. Le parent A conserve les 200 € de CMG et le parent B perçoit un montant calculé selon sa propre situation.

#### Le montant du CMG dépend alors :

- ▶ des revenus mensuels du foyer ;
- ▶ du nombre d'enfants à charge ;
- ▶ du coût horaire de la garde choisie ;
- ▶ du nombre d'heures de garde par mois.

Ainsi, les montants peuvent varier d'un parent à l'autre.

#### Conditions pour bénéficier du CMG en cas de résidence alternée

- ▶ La résidence alternée doit être effective, un simple droit de visite ou d'hébergement ne suffit pas ;
- ▶ la Caf doit être informée de la situation de résidence alternée ;
- ▶ Si les parents perçoivent les allocations familiales pour les enfants issus d'une même union, celles-ci doivent être partagées ;
- ▶ Chaque parent doit employer directement un assistant maternel agréé ou une garde d'enfant à domicile, avec un contrat de travail distinct, même si c'est la même personne qui garde l'enfant .

Les heures de garde effectuées et le salaire versé doivent être déclarés chaque mois à l'Urssaf service Pajemploi.

**À noter : Si vous avez recours à une crèche familiale, une micro-crèche ou une structure qui emploie une personne à domicile, vous n'êtes pas concerné par cette évolution.**



# Nouveau site internet pension alimentaire : plus simple, plus accessible

**La Caf fait évoluer son site dédié à la pension alimentaire** afin de proposer aux parents une information plus claire et un accès facilité aux démarches. Cette nouvelle version, entièrement repensée, pourra également vous être utile dans vos accompagnements.

## Ce qui change :

- ▶ **Un parcours simplifié pour les usagers** : grâce à un parcours guidé, les parents – qu'ils versent ou reçoivent une pension alimentaire – peuvent identifier plus facilement les informations correspondant à leur situation.
- ▶ **Des contenus mieux organisés** : droits, démarches, actualités... Les informations essentielles autour de la pension alimentaire et de la séparation sont désormais regroupées en rubriques plus lisibles et mises à jour régulièrement.
- ▶ **Un compte en ligne inchangé** : les usagers conservent leur accès habituel pour gérer leurs démarches en toute autonomie.



Pour découvrir cette nouvelle version et la partager aux familles que vous accompagnez, rendez-vous sur :  
[">>>> CAF - Pension alimentaire](http://www.caf.fr/pension-alimentaire)

### Webinaires : 3 rendez-vous pour accompagner vos démarches 2026

La Caf du Var propose **plusieurs webinaires destinés à accompagner les partenaires dans la préparation de leurs déclarations 2026.**

#### → 3 webinaires Prestations de Service - Déclarations à réaliser en 2025 & 2026

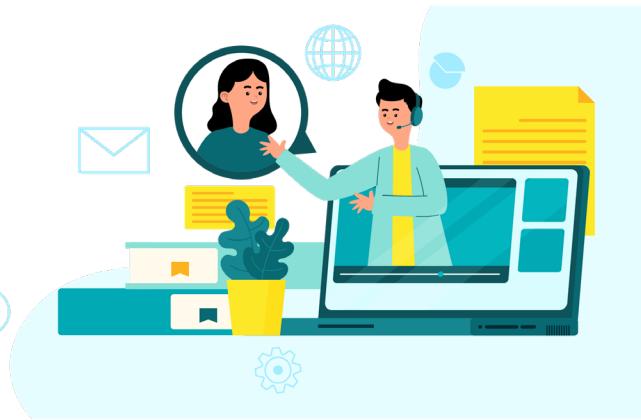
Les structures bénéficiant d'une Prestation de Service devront transmettre en 2026 leurs données d'activité réelles 2025, ainsi que leurs données prévisionnelles et prévisionnelles actualisées pour 2026. Afin de faciliter ces démarches, 3 webinaires d'information sont proposées.

#### Au programme :

- ▶ Les attendus concernant la complétude des déclarations (dont le guide des contrôles de cohérence).
- ▶ Les échéances et rendez-vous à respecter pour la transmission des données et la participation aux temps d'échanges.
- ▶ L'accompagnement proposé par la Caf du Var, notamment pour les nouveaux porteurs de projet ou en cas de difficulté via un Rendez-vous des droits partenaire.

#### Ces trois sessions concernent différents types de partenaires :

- ▶ Webinaire prestation de service hors ALSH et EAJE le 09/01/2025 à 14h00. [>>> Inscriptions ICI](#)
- ▶ Webinaire prestation de service EAJE le 12/01/2026 à 10h00. [>>> Inscriptions ICI](#)
- ▶ Webinaire des déclarations à faire en 2026 pour les prestations de service ALSH le 12/01/2026 à 11h00. [>>> Inscriptions ICI](#)



#### Inscription aux webinaires :

Vous souhaitez participer à nos prochains webinaires ? Il est possible de s'inscrire directement à l'ensemble des sessions via le site partenaires, rubrique "Nos prochains événements".

<https://www.caf83-partenaires.fr/>

### Rapport de l'Onape : les derniers travaux et chiffres de référence sur l'accueil des jeunes enfants



Un an après le lancement du Service public de la petite enfance, **l'Observatoire national de la petite enfance publie son rapport annuel sur caf.fr**. Piloté par la Cnaf, il dresse un état des lieux complet : places disponibles, modes d'accueil utilisés et part des enfants de moins de 3 ans accueillis.

**L'édition 2025 apporte plusieurs nouveautés** : résultats de l'enquête sur les besoins en professionnels de crèches, études sur le travail quotidien des équipes et focus sur les accueils ponctuels. Le rapport revient aussi sur la réforme du CMG de septembre 2025 et présente deux analyses de la Drees sur les solidarités familiales et l'implication des pères.

Enfin, **une fiche inédite détaille les coûts de revient des crèches financées par la Psu**, offrant un éclairage précieux sur leur modèle économique.

Pour le découvrir, [rendez-vous sur le site Partenaires de la Caf du Var](#).

# Campagne de subventions 2026 : il est encore temps de déposer vos demandes !

Dans le cadre de l'évolution de son partenariat avec les acteurs du territoire, la Caf du Var a lancé en novembre sa nouvelle campagne de subventions et d'appels à projets 2026, pensée pour être plus simple, plus cohérente et plus lisible.



## Pour rappel, cette campagne s'appuie désormais sur :

- ▶ Un calendrier unique et des formulaires harmonisés, pour faciliter vos démarches.
- ▶ Le passage de l'AAP Parentalité sur le portail Démarches Simplifiées, pour un dépôt 100 % en ligne.
- ▶ Un suivi renforcé des projets financés, incluant une évaluation qualitative et quantitative.
- ▶ Une meilleure lisibilité budgétaire permettant des réponses plus rapides.

## Une campagne toujours ouverte

La campagne de subventions de fonctionnement a débuté le 4 novembre 2025 et se poursuit jusqu'au 16 janvier 2026. Elle couvre cinq thématiques majeures au cœur des missions de la Caf :

- ▶ Parentalité
- ▶ Petite enfance
- ▶ Enfance et jeunesse
- ▶ Inclusion handicap
- ▶ Logement

Si ce n'est pas encore fait, **nous vous invitons à déposer vos demandes dans les délais afin que vos projets puissent être étudiés dans les meilleures conditions.**

La Caf du Var reste à vos côtés pour vous accompagner tout au long de cette démarche. N'hésitez pas à solliciter vos interlocuteurs habituels pour toute question ou besoin d'appui.

## Cap vers l'Enfance : un dispositif d'accompagnement dédié aux métiers en tension secteur petite enfance

Dans un contexte où les métiers de l'enfance connaissent une forte demande de recrutement, la MSA et France Travail Draguignan s'associent pour proposer un parcours d'accompagnement de 10 jours visant à **soutenir l'orientation et la montée en compétences des publics intéressés par ce secteur essentiel. Ce parcours immersif démarre à Draguignan.**



### Temps forts du dispositif :

- ▶ **Escape Game à France Travail Draguignan – 15 janvier**  
Un outil pédagogique innovant pour explorer, de manière immersive, les compétences attendues dans les métiers de l'enfance
- ▶ **Parcours d'accompagnement à la MSA Draguignan - 10 jours**  
(26 janvier au 9 février)  
Un programme structuré pour découvrir les réalités professionnelles, identifier les opportunités locales et préparer une intégration cohérente dans un secteur en tension.

### Objectif :

Accompagner les participants dans la construction ou la confirmation d'un projet professionnel solide, adapté aux besoins du territoire.

Pour toute information complémentaire, les équipes de la MSA et de France Travail Draguignan se tiennent à votre disposition.



## Professionnels de la petite enfance et de la parentalité : le catalogue des formations de l'ACEPP est disponible



L'ACEPP83 présente son Catalogue de formations 2026, conçu pour accompagner les professionnels et acteurs engagés dans l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité. Cette nouvelle édition propose une offre actualisée, structurée et adaptée aux besoins des structures du secteur.

Le catalogue met à disposition :

- ▶ Des formations professionnelles : pour renforcer les compétences, actualiser les pratiques et accompagner les évolutions du terrain.
- ▶ Des formations dédiées aux bénévoles : pour soutenir l'engagement associatif et favoriser la montée en compétences.

Ces formations sont élaborées et animées par des intervenants qualifiés, avec des formats variés (présentiel, distanciel ou mixte) permettant de s'adapter aux contraintes des structures.

Elles peuvent également être déployées directement au sein de votre organisation, pour des actions personnalisées et en cohérence avec vos objectifs.

**Le Catalogue de formations 2026 est disponible en consultation en ligne :**  
<https://acepp83.fr/catalogue-de-formations/>

**Pour toute demande d'information ou d'accompagnement :**  
06 48 39 41 50 / 04 83 11 71 87  
acepp83.acepp@gmail.com



## Inauguration du nouveau siège : un lieu conçu avec et pour le territoire

Le 28 novembre dernier, la Caf du Var a franchi une étape majeure en inaugurant officiellement son nouveau siège, désormais installé au cœur du quartier de La Loubière, à Toulon. Plus qu'un simple déménagement, cet ancrage central marque notre volonté d'être au plus près des familles, pleinement intégrés dans la vie de la cité, et d'offrir un accueil modernisé, accessible et adapté aux usages actuels.

### **Une fresque participative qui raconte notre histoire commune**

Parmi les temps forts de cette démarche, la réalisation d'une grande fresque participative occupe une place symbolique. Crée à partir des contributions de celles et ceux qui font vivre la Caf au quotidien – usagers, partenaires institutionnels, professionnels du secteur social et équipes internes – elle illustre les missions, les engagements, les attentes et les espoirs partagés autour de la solidarité, du soutien aux familles et de l'innovation sociale.

Le résultat : un lieu pensé pour être accueillant, fonctionnel et ouvert, capable de rassembler tous les publics et de favoriser la rencontre entre les acteurs du territoire. Un outil au service de nos missions, mais aussi un espace où chacun peut se reconnaître.

Pour découvrir l'inauguration en images et en savoir plus : [Inauguration : un nouveau siège qui nous rassemble et nous ressemble](#)



### **Une 6<sup>ème</sup> rencontre départementale au cœur de nos nouveaux locaux**

À l'occasion de la **6<sup>ème</sup> rencontre départementale des partenaires**, la Caf du Var a ouvert les portes de son nouveau siège de La Loubière pour une matinée placée sous le signe de la dialogue et du partage. Cette édition a permis aux partenaires de découvrir des lieux et de mieux comprendre comment ce nouvel environnement a été pensé pour renforcer l'accueil, la proximité et la coopération.

La visite guidée du site a constitué l'un des temps forts. Elle a permis de présenter les différents espaces : zones d'accueil modernisées, salles de travail collaboratif, espaces dédiés aux projets transverses ou encore lieux symboliques comme la fresque participative. Autant d'aménagements conçus **pour favoriser le travail en réseau, encourager la co-construction et offrir un cadre plus lisible et accessible à tous.**

Cette immersion au cœur du nouveau siège a été complétée par un programme riche :

- un point d'étape sur le projet d'entreprise et de service de la Caf du Var,
- **une table ronde** sur les dynamiques de coopération et la territorialisation de nos interventions,
- et **des kiosques thématiques valorisant les initiatives RSO** des partenaires (EAJE Les Magnolias, la Communauté de Commununes du Pays de Fayence, Les Francas du Var, Les Compagnons Bâtisseurs, la CPAM du Var, l'écolo-crèche Les Lucioles) et de la Caf.

Cette rencontre a surtout permis de réaffirmer les liens étroits qui nous unissent avec les acteurs du territoire.





## Petite Enfance : la Caf du Var réaffirme son engagement en faveur de l'accueil du jeune enfant

La Caf du Var a participé le samedi 22 novembre à la **Journée Nationale des Assistantes Maternelles**, organisée à Toulon, réaffirmant ainsi son soutien essentiel à l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Pour en savoir plus : [La Caf du Var réaffirme son engagement en faveur de l'accueil du jeune enfant](#)



## Inclusion numérique : la Maefe célèbre la réussite de ses usagers

Depuis 2020, la Maefe fait partie des partenaires clés de la Caf du Var engagés dans l'accompagnement au numérique. Grâce à leur mobilisation continue, de nombreux usagers gagnent en autonomie, en confiance et en maîtrise des outils essentiels du quotidien numérique.

Le 21 novembre dernier, l'association a organisé une **soirée de remise des attestations numériques**, un moment fort en émotion qui illustre parfaitement l'impact de ces actions sur les parcours des familles et des publics accompagnés.

Plus d'infos : [Inclusion numérique : la Maefe célèbre la réussite de ses usagers](#)



## Appel à projets national 2026 : La DJEPVA renouvelle son soutien aux associations jeunesse et éducation populaire



La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) ouvre l'édition 2026 de son appel à projets national, destiné à reconnaître et accompagner les associations agréées Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) engagées en faveur de l'intérêt général.

### **Thématiques prioritaires de l'appel à projets :**

#### **1. L'engagement**

- ▶ Faciliter l'accès aux responsabilités, en particulier pour les jeunes.
- ▶ Promouvoir la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- ▶ Favoriser le lien social, la mixité et les relations intergénérationnelles.

#### **2. L'émancipation et la réduction des inégalités**

- ▶ Encourager la mobilité (nationale, européenne, internationale), notamment pour les publics les plus éloignés des opportunités.
- ▶ Développer la continuité éducative en dehors du cadre scolaire.
- ▶ Renforcer l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs.

#### **Une attention particulière sera portée aux actions en faveur :**

- ▶ De la préservation de la santé mentale des publics, notamment des jeunes, et du développement des compétences psychosociales (incluant la réduction de la surexposition aux écrans).
- ▶ De la prévention des violences sexistes et sexuelles par des actions de sensibilisation et de formation.
- ▶ De la transition écologique et de l'adaptation des pratiques associatives.

#### **Modalités de candidature**

Les dossiers doivent être déposés en ligne avant le 30 janvier 2026.

Déposer une candidature : Le Compte Asso – <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso>



La Caf du Var vous souhaite  
de joyeuses fêtes de fin d'année



Le site dédié aux partenaires  
de la Caf du Var  
[www.caf83-partenaires.fr](http://www.caf83-partenaires.fr)